

Liste des arrêts rendus par le Conseil d'État en tant que juge de cassation des arrêts de la CDBF¹

<i>Arrêt</i>	<i>Nature de la saisine du Conseil d'État</i>	<i>Arrêt attaqué</i>	<i>Solution</i>	<i>Références de publication et de doctrine</i>
CE 30-VI-1961 (ass.), <i>Procureur général près la Cour des comptes c. Mazer</i>	Recours en cassation par le Procureur général	CDB 21-IV-1959 , <i>Direction technique et industrielle de l'aéronautique du secrétariat d'État aux forces armées (air)</i> ; Lebon 1961, p. 897 ; CCP n° 2, p. 28	Rejet	Lebon p. 451 ; RDP 1961, p. 845, concl. A. Bernard ; GAJF (5 ^{ème} éd.) n° 19, p. 471.
CE 6-VI-1973 ,	Recours en cassation	CDBF 11-VI-1971 , <i>Mutuelle générale</i>		

¹ Ne figurent donc pas ici les arrêts rendus par le Conseil d'État dans des fonctions autres que de juge de cassation des arrêts CDBF. Trois arrêts de ce type comportent des éléments juridiques importants pour la procédure CDBF :

- **CE 16-V-1980 (section), Melki**, Lebon p. 230 ; RDP 1981, p. 228, concl. M.-D. Hagelsteen [recours en annulation formulé par un tiers contre le refus du Procureur général de saisir la CDBF ; rejet] ;
- **CE 9-XII-1991, Moulin, Association pour la défense des intérêts de Saint-Cyprien (ADISC)**, req. n° 99.861 [(notamment) demande formulée par des tiers de condamnation, par le juge administratif, d'un fonctionnaire à une amende CDBF ; rejet] ;
- **CE 22-I-2007, Forzy**, AJDA 2007, p. 697, note Biscaino ; D 2007, p. 1123, note Petit ; AJDA 2007, p. 1036, concl. Keller ; Rev. Trésor 2007, p. 725, note Lascombe et Vandendriessche [recours en indemnisation préjudice du fait du dépassement du délai raisonnable ; condamnation de l'État à verser 4.000 EUR].

Sieur Crozes (Paul)	personne condamnée par la Cour	<i>française accidents</i> ; Lebon p. 397 ; CCP n° 2, p. 69	Rejet	Lebon p. 397
CE 1^{er}-X-1976, Bouche	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 15-I-1974, Caisse de mutualité sociale agricole de la Somme ; Lebon p. 802 (extraits anonymisés) ; CCP n° 2, p. 99	Rejet	Lebon p. 385
CE 9-XII-1977 (section), De Grailly	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 19-VII-1974, Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Paris-La Villette (SEMVI) ; CCP n° 2, p. 103 ; Lebon p. 803 (extraits anonymisés) ; GAJF, n° 56, p. 507	Rejet	Lebon p. 493 ; AJDA 1978, p. 446, chron. Dutheillet de Lamothe et Robineau
CE 7-VII-1978 (section), Massip	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 8-XI-1973, Union des groupements d'achats publics (UGAP) ; Lebon 1974, p. 797 (extraits) ; CCP n° 2, p. 88	Rejet	Lebon p. 301 ; GAJF (4 ^{ème} édition) n° 54, p. 488 ; AJDA 1978, p. 446, chron. Dutheillet de Lamothe et Robineau

CE 28-III-1980, Deleau	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 17-XII-1976, Caisse interprofessionnelle, commerciale et industrielle d'allocations vieillesse (CICIAV) de Béthune ; CCP n° 2, p. 121	Rejet	Lebon p. 175
CE 17-X-1984, Contensou	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 11-X-1982, Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) ; CCP n° 2, p. 206	Rejet	Lebon p. 333
CE 17-X-1984, Dumaize	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 11-X-1982, Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) ; CCP n° 2, p. 206	Rejet	non publié (req. n° 47.363)
CE 22-VI-1987, Dehaye	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 3-XII-1985, Monnaies et médailles ; CCP n° 3, p. 31	Rejet	non publié (req. n° 77.001)

CE 21-VII-1989, Aubert	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 17-II-1988, Direction des services vétérinaires des Alpes de Haute-Provence, Association Groupement de défense sanitaire (GDS) et Association Groupement vétérinaire pratique (GVP) ; CCP n° 3, p. 122 ; Lebon p. 538	Non lieu (décès du requérant)	Rev. Trésor 1990, p. 213, concl. E. Guillaume, obs. Ludwig
CE 30-X-1991, Dussine, Gautier	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 21-X-1987, Institut technique de la vigne et du vin (ITV) ; CCP n° 3, p. 100 ; Lebon p. 656 (tables)	Rejet	non publié (req. n° 95.997 et 96.054)
CE 29-V-1992, Guillou	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 1^{er} et 2-VII-1987, Université Paris XII Val de Marne ; CCP n° 3, p. 89 ; Lebon p. 655 (tables)	Désistement car production mémoire hors délai	non publié (req. n° 93.355)
CE 29-XII-1993, Guisset	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 17-IV-1989, Ambassade de France auprès des Émirats Arabes Unis (1^{er} arrêt) ; CCP n° 3, p. 159	Annulation & renvoi	Rev. Trésor 1994, p. 189, concl. Scanvic, obs. Ludwig

CE 30-XI-1994, Georges	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 22-V-1990, Centre hospitalier spécialisé de Saint-Venant ; CCP n° 3, p. 204 ; Lebon p. 521	Rejet	Lebon p. 520
CE 15-IV-1995, Loing	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 26-VI-1992, Ministère des Postes et télécommunications et de la télédiffusion (PTT) ; Rev. Trésor 1993, p. 777 ; Lebon p. 632 ; Rec. p. 137	Rejet	Non publié (req. n° 148.065)
CE 30-X-1998 (section), Lorenzi	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 13-X-1993, Carrefour international de la communication (CICOM) ; Rev. Trésor 1995, p. 677 ; Rec. p. 146	Annulation & renvoi	Lebon p. 374 ; Rec. 1998, p. 149 ; AJDA 1998, p. 1047 ; RFDA 1999, p. 1022, note Surrel ; RDP 1999, p. 633, note Eckert ; LPA 1999 n° 11, p. 12, note J-M. André ; RFFP 1999, n° 66, p. 189, note Pierucci ; DA 1998 n° 373 ; D (IR), p. 254
CE 29-III-1999, Longéras	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 13-X-1993, Carrefour international de la communication (CICOM) ; Rev. Trésor 1995, p. 677 ; Rec. p. 146	Désistement suite à décès du requérant	Lebon (tables), p. 720

<p>CE 26-V-1999, Reynard</p>	<p>Recours en cassation personne condamnée par la Cour</p>	<p>CDBF 14 et 16-I-1998, Ministère des affaires étrangères, service des immeubles et affaires générales (SIAG) ; Rev. Trésor 1999, p. 200 ; Lebon p. 647 ; Rec. p. 129 (extraits)</p>	<p>Rejet</p>	<p>Rec. p. 120</p>
<p>CE 10-XI-2000, Despessailles</p>	<p>Recours en cassation personne condamnée par la Cour</p>	<p>CDBF 20-V-1998, Société de banque occidentale (SDBO) ; Rev. Trésor 1999, p. 206 ; Lebon p. 656 ; Rec. p. 132</p>	<p>Cassation et traitement par le Conseil d'État de l'affaire au fond (condamnation à une amende de 966.841,50 FRF & publication au JO)</p>	<p>Lebon p. 510 ; Rec. p. 133 ; Rev. Trésor 2001, p. 126, note Lascombe et Vandendriessche</p>

<p>CE 3-VII-2003, Dubreuil</p>	<p>Recours en cassation personne condamnée par la Cour</p>	<p>CDBF 4-IV-2001, Office public intercommunal d'HLM (OPIHLM) de la région de Creil ; Rev. Trésor 2001, p. 799, note Lascombe et Vandendriessche ; Lebon p. 765</p>	<p>Annulation & renvoi</p>	<p>Rev. Trésor 2004, p. 151, note Lascombe et Vandendriessche ; AJDA 2003, p. 1596, chron. Donnat et Casas ; RFDA 2003, p. 713, concl. Guyomar ; Rec. p. 171 ; Lebon p. 313, concl. Guyomar</p>
<p>CE 4-II-2005, Procureur général près le Cour des comptes, ministère public près la Cour de discipline budgétaire et financière</p>	<p>Renvoi par la CDBF au Conseil d'État</p>	<p>(arrêt de renvoi de la Cour vers le Conseil d'État :) CDBF 15-VI-2004, Centre hospitalier spécialisé (CHS) Paul Guiraud de Villejuif ; Rev. Trésor 2005, p. 704, note Lascombe et Vandendriessche ; AJDA 2004, p. 1602, note Maucour-Isabelle ; Lebon p. 535 ; Rec. p. 138</p>	<p>Renvoi par le Conseil d'État à la CDBF</p>	<p>AJDA 2005, p. 1070, concl. Guyomar ; Lebon p. 31 ; Rev. Trésor 2006, p. 143, note Lascombe et Vandendriessche</p>

<p>CE 23-X-2006, Société AUXIFIP (FIP)</p>	<p>Recours en cassation formulée par une personne dont la requête présentée à la CDBF avait été déclarée irrecevable par celle-ci</p>	<p>CDBF 17-VI-2005, Requête en tierce opposition de la société FIP-AUXIFIP ; Rec. p.125 ; Rev. Trésor 2005, p. 707, note Lascombe et Vandendriessche ; AJDA 2005, p. 2397, note Groper et Giannesini ; Lebon p. 673</p>	<p>Requête non admise</p>	<p>Non publié (req. n° 284350)</p>
<p>CE 15-XI-2006, M. Gallet</p>	<p>Recours en cassation personne condamnée par la Cour</p>	<p>CDBF 4-XII-2002, Caisse centrale de la mutualité agricole (CCMSA) et SCI Mutualité Astorg ; Rev. Trésor 2004, p. 48, note Lascombe et Vandendriessche ; Rec. p. 112 ; Lebon p. 559</p>	<p>Rejet</p>	<p>Lebon p. 466 ; AJDA 2007, p. 697, note Biscaino ; Rev. Trésor 2007, p. 722, note Lascombe et Vandendriessche ; LPA 2007 n° 131, p. 11, note Petit</p>
<p>CE 16-I-2008, M. Haberer</p>	<p>Recours en cassation personne condamnée par la Cour</p>	<p>CDBF 24-II-2006, Société Altus Finance, 2^{ème} arrêt, AJDA 2006, p. 1249, note Groper et Michaut ; JCP éd. générale n° 38 II 10152, note Gastinel ; Revue du Trésor 2006, p. 910, note Lascombe et Vandendriessche ; RFDA 2006, p. 624, note Lascombe et Vandendriessche ; Lebon p. 650</p>	<p>Rejet</p>	<p>(à publier au Lebon ; n° 292790)</p>

CE 16-I-2008, M. Hénin	Recours en cassation personne condamnée par la Cour	CDBF 24-II-2006, Société Altus Finance, 2^{ème} arrêt , AJDA 2006, p. 1249, note Groper et Michaut ; JCP éd. générale n° 38 II 10152, note Gastinel ; Revue du Trésor 2006, p. 910, note Lascombe et Vandendriessche ; RFDA 2006, p. 624, note Lascombe et Vandendriessche ; Lebon p. 650	Rejet	(n° 292806)
CE 31/03/08, MM. Conze et Grossi	Recours en cassation par deux personnes condamnées par la Cour	CDBF 28/10/2005, Ministère de la défense, Direction des constructions navales, Contrat de vente de sous-marins Agosta 90 au Pakistan (1^{er} arrêt)	Annulation partielle et renvoi	
CE 4/11/09, MM. Conze et Grossi	Recours en cassation par deux personnes condamnées par la Cour	CDBF 5/12/08, Ministère de la défense, Direction des constructions navales, Contrat de vente de sous-marins Agosta 90 au Pakistan (2nd arrêt, après cassation partielle et renvoi devant la Cour)	Rejet	